

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 13 septembre 2010, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20 heures

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers :

Benoît Couture	Gilles Gauvreau
Dominic Lapointe	Steve Leblanc
Rudy Nolette	Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

2010-09-132 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Rudy Nolette, appuyé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, madame Aline Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance: prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Présentation des comptes
5. Renouvellement du contrat de déneigement avec 9201-2111 Québec
6. Déneigement rang de la Montagne – saison 2010- 2011
7. Avis de motion – Règlements 443, 444, 445, 446, 447 et 448 visant la refonte des règlements d'urbanisme
8. Adoption du 1^{er} projet des règlements 443, 444, 445, 446, 447 et 448
9. Convocation de l'assemblée publique pour la refonte des règlements
10. Contrat relatif à la gestion des matières résiduelles avec la SDDA
11. Résidence de la Coop de solidarité
 - a. Avis de motion pour amender le règlement 437 (programme complémentaire à la SHQ)
 - b. Annulation de l'avis de motion du règlement 426 et nouvel avis de motion (contribution au programme de supplément du revenu)
12. Pluvial à modifier en arrière de l'école et du Collège (remis en octobre)
13. Résultats des soumissions pour la vérification 2010
14. Rue Nolette (remis en octobre) :
 - a. Contrat d'échange de terrain entre Jean-Paul Vézina et la Municipalité
 - b. Contrats de vente de parties de lots
 - c. Largeur de la bande riveraine
15. Prise d'eau sèche Chemin du 5^e rang : Mandat d'arpentage du terrain municipal et suivi
16. Mesures des boues aux étangs (remis en octobre)
17. Politique familiale : Nomination des membres du comité et mandat
18. Révision de la carte électorale – Résolution de la MRC
19. Demande de M. François Garneau à la CPTAQ pour lotir sa terre (route 161) en 2 parties : érablière et sapins
20. Appui à la demande de subvention de 1 000\$ de la Bibliothèque de Ham-Nord à la MRC pour un coin enfants
21. Demande du Collège pour cours de théâtre au Centre communautaire
22. Déplacement : Visite des installations de Gesterra (jeudi, 7 octobre à 8h45)
23. Divers : _____
24. Période de questions
25. Clôture de la séance

2010-09-133 Approbation des procès-verbaux des 9 et 16 août 2010

Il est proposé par Dominic Lapointe, appuyé par Steve Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que les procès-verbaux des 9 et 16 août 2010 soient acceptés, tels que rédigés.

2010-09-134 Comptes à payer au 13 septembre

9201-2111 Québec Inc.	2 359.59 \$
Biolab	720.04
Brulotte, Carl	100.00
Buropro	137.71
Collège Coopératif l'Horizon	6 000.00
Comm. Scolaire des Bois-Francis	10 000.00
Danovar Inc.	449.24
Distribution Robert Lachapelle	173.71
Dubois, Alérick	500.00
Les équipements Lemay	7.28
Équipement Sigma Inc.	445.25
Excavation Marquis Tardif	632.10
FADOQ	45.30
Fondation Solidarité Jeunesse	218.25
Forum Citoyen Ham-Nord	10 000.00
FQM	101.31
Gabsky communication Inc.	5792.20
Garage A. Taschereau	37.58
Garneau, Gaston	100.00
H2O Innovation (2000) Inc.	44.59
Maison des jeunes l'Intersection	4 000.00
MRC d'Arthabaska	18 547.97
O.T.J. de Ham-Nord	10 000.00
Pelletier et Picard Inc.	31.05
Poste Canada	64.88
Régie Inter. incendie 3 Monts	15 762.68
Signotech	27.71
Sintra Inc.	314.59
Coop des Bois-Francis	2 242.88
Coop de Ham-Nord	323.86
SQAE	680.79
Technopompe	858.97
Vertisoft Inc.	44.02
Wood Wyant Inc.	341.46

Comptes payés au 13 septembre

Salaires, dépl. du personnel	9 389.52 \$
Salaires et déplacements des élus	2 396.60
Bell Mobilité	42.75
Hydro-Québec	959.86
Gesterra	1882.86
FQM (assises annuelles)	4 131.22
Sogetel	195.57
SSQ Groupe Financier	711.50
Ministère du Revenu	2 383.51
Receveur général du Canada	1 065.16

Il est proposé par Rémi Beaulac, appuyé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que les comptes ci-avant énumérés soient approuvés et ratifiés par le conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

2010-09-135 Contrat de déneigement entre la Municipalité et 9201-2111 Québec inc.

Attendu le droit de veto apposé par le maire concernant la résolution 2010-08-131 ;

Attendu l'opinion légale émise par la firme d'avocats Tremblay Bois Migneault Lemay déposée à la table du Conseil ;

Il est proposé par Steve Leblanc, appuyé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de prendre en considération cette opinion légale, de poursuivre comme prévu le contrat se terminant au printemps 2011 et d'honorer l'entente signée avec la compagnie 9201-2111 Québec inc. pour l'utilisation du garage municipal.

2010-09-136 Renouvellement du contrat de déneigement du rang de la Montagne avec Excavation Marquis Tardif pour 2010-2011

Il est proposé par Rémi Beaudesne, appuyé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de renouveler pour l'année 2010-2011, aux mêmes conditions que pour l'année 2009-2010, le contrat de déneigement du rang de la Montagne avec Excavation Marquis Tardif inc.

2010-09-137 Avis de motion – Refonte des règlements d'urbanisme

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gilles Gauvreau, qu'à la présente séance du Conseil, un premier projet de règlement constituant la refonte des règlements d'urbanisme, portant les numéros :

- 443 « Plan d'urbanisme »
- 444 « Règlement de zonage »
- 445 « Règlement de lotissement »
- 446 « Règlement de permis et certificats »
- 447 « Règlement de permis et certificats »
- 448 « Règlement sur la tarification »

est soumis pour adoption. Une copie des projets de règlements ayant été remise à tous les élus dans le délai prescrit, la dispense de lecture est acceptée par les membres de ce conseil.

2010-09-138 Adoption des projets de règlements d'urbanisme

Attendu que, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité du Canton de Ham-Nord a adopté son plan d'urbanisme en 1990;

Attendu que selon les dispositions relatives à l'article 110.3.1 de la L.A.U., le Conseil de la Municipalité, peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.8, 109.9 et 110 à 110.3;

Attendu que les réunions nécessaires ont été tenues;

Il est proposé par le conseiller Rudy Nolette, secondé par le conseiller Benoît Couture et résolu à l'unanimité d'adopter les projets de règlements constituant la refonte des règlements d'urbanisme, portant les numéros :

- 443 « Plan d'urbanisme »
- 444 « Règlement de zonage »
- 445 « Règlement de lotissement »
- 446 « Règlement de permis et certificats »
- 447 « Règlement de permis et certificats »
- 448 « Règlement sur la tarification »

2010-09-139 Assemblée publique de consultation sur la refonte des règlements d'urbanisme

Il est proposé par Rudy Nolette, appuyé par Benoît Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que l'assemblée publique de consultation soit tenue le 7 octobre 2010, à 19h30 au Centre communautaire.

2010-09-140 Contrat entre la Municipalité et la SDDA (Gesterra) pour l'élimination et la valorisation des matières résiduelles

Il est proposé par Benoît Couture, appuyé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de signer avec la Société de développement durable

d'Arthabaska inc. (SDDA), un contrat relatif à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles avec la société Gesterra qui aurait dû être signé le 9 janvier 2009 et qui se terminera le 31 décembre 2010.

2010-09-141 Avis de motion - Règlement 437 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la SHQ pour une aide financière (résidence)

Avis de motion est donné par le conseiller Benoît Couture, qu'à une séance ultérieure du Conseil, sera présenté le règlement 437 amendé visant la création d'un programme complémentaire à celui de la SHQ pour une aide financière, le montant de la subvention accordée par la Municipalité étant de 140 000 \$.

2010-09-142 Nouvel avis motion – Règlement 426 autorisant une contribution municipale annuelle de 10 % au programme de supplément de revenu du loyer subventionné pour les personnes âgées à faible revenu de 75 ans et plus (Programme Accès-Logis)

Avis de motion est donné par le conseiller Rudy Nolette, qu'à une séance ultérieure du Conseil, sera présenté le règlement 426 autorisant une contribution municipale annuelle de 10% au programme de supplément de revenu du loyer subventionné pour les personnes âgées à faible revenu de 75 ans et plus, dans le cadre du projet du Programme Accès-Logis, et ce, pour 10 logements, le nombre de logements de la Résidence passant de 16 à 20. Le présent Avis de motion remplace l'avis de motion 2010-03-0002.

2010-09-143 Résultats des soumissions pour la vérification comptable de l'année 2010

Il est proposé par Steve Leblanc, appuyé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de mandater Serge Leblanc CA inc. comme vérificateur-comptable pour l'année financière 2010 pour des honoraires de 3 300 \$, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire.

2010-09-144 Mandat d'arpentage – Partie de l'ancien rang des Chutes sur le Chemin du 5^e rang

Il est proposé par Rémi Beauchesne, appuyé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de mandater Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre, pour arpenter et borner l'ancienne partie du rang des Chutes appartenant à la Municipalité et située maintenant sur le chemin du 5^e rang, afin d'y installer une prise d'eau sèche dans la Rivière Nicolet.

2010-09-145 Comité sur la Politique familiale, sa composition et son mandat

Considérant la volonté de la municipalité du Canton de Ham-Nord d'élaborer une politique familiale municipale (« PFM ») pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles, selon les étapes de la vie familiale ;

Considérant que la municipalité est en période d'élaboration de sa PFM ;

Considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale ;

Considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ;

Il est proposé par Gilles Gauvreau, appuyé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que la Municipalité du Canton de Ham-Nord procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) et de son substitut.

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- d'assurer l'élaboration de la PFM ;

- en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
- en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille » ;
- de proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
 - en priorisant les éléments du plan d'action ;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale ;
- d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM ;
- d'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM ;
- grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille » ;
- de sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Membres du Comité de la politique familiale municipale :

- Rudy Nolette, Conseiller – Représentant question famille
- Rémi Beauchesne, Conseiller – Substitut représentant question famille
- Aline Lemieux, Directrice générale – Municipalité du Canton de Ham-Nord
- Diane Taschereau, Représentante de la Communauté
- Valérie Couture, Représentante Jeunes familles, CPE
- Germain Larrivée, Représentant de l'Âge d'Or de Ham-Nord
- Céline Grimard, Représentante des Fermières de Ham-Nord
- Louise Beaudry, Représentante de La Cité écologique
- Karina Nolet, Représentante des Jeunes familles
- Alain Gagné, Représentant du Collège coopératif l'Horizon
- Maryse Larose – Représentante Foyer Saints-Anges
- Yvan Riopel, Chargé de projet du Forum citoyen Ham-Nord

2010-09-146 Révision de la carte électorale

Attendu que la *Loi électorale* prévoit une révision de la carte électorale à toutes les deux élections générales;

Attendu que la Commission de la représentation électorale a pour mission d'établir la carte électorale du Québec de manière à assurer une représentation juste et équitable des électeurs du Québec;

Attendu que la *Loi électorale* précise à l'article 15 que les circonscriptions doivent représenter des communautés naturelles en se fondant sur des critères d'ordre démographique, géographique et sociologique tels que la densité de population et son taux relatif de croissance, la configuration de la région, l'accessibilité, la superficie, les frontières naturelles du milieu et les territoires des municipalités locales ainsi que d'autres facteurs tels que le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire;

Attendu que la région Estrie-Centre-du-Québec connaît depuis 2000 une croissance de population de 6,8 % comparativement à une croissance de 5,8 % pour le reste du Québec ;

Attendu que cette croissance a été principalement constatée dans les villes de Drummondville, Sherbrooke et Victoriaville ;

Attendu que la proposition révisée de délimitation comporte un réaménagement important dans la région de l'Estrie-Centre-du-Québec et qu'elle diffère passablement de la proposition préliminaire;

Attendu qu'aucune audition publique ne s'est tenue sur le territoire de la MRC d'Arthabaska en 2008 dans le cadre de la tournée des auditions publiques de la Commission de la représentation électorale;

Attendu que la nouvelle circonscription électorale Drummond-Bois-Francs serait formée de la partie est de la Ville de Drummondville ainsi que des municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Sainte-Élizabeth-de-Warwick (M), Saint-Félix-de-Kingsey (M), Saint-Fortunat (M), Sainte-Hélène-de-Chester (M), Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P), Saint-Julien (M), Saint-Lucien (P), Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M) et Warwick (V);

Attendu que plusieurs municipalités de cette nouvelle circonscription font partie de la circonscription de Richmond;

Attendu que les municipalités de Saint-Fortunat (M), Saint-Julien (M) et Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P) ne font pas partie de la région administrative du Centre-du-Québec et qu'elles possèdent davantage les caractéristiques de la MRC des Appalaches dans la région administrative de Chaudière-Appalaches;

Attendu que la circonscription d'Arthabaska comprendrait les municipalités d'Inverness (M), Laurierville (M), Lyster (M), Notre-Dame-de-Lourdes (P), Plessisville (P), Plessisville (V), Princeville (V), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Ferdinand (M), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Pierre-Baptiste (P), Saint-Rosaire (P), Sainte-Sophie-d'Halifax (M), Saint-Valère (M), Victoriaville (V) et Villeroy (M);

Attendu que plusieurs de ces municipalités font partie de la MRC de l'Érable et de la circonscription de Lotbinière;

Attendu que selon la proposition révisée de délimitation, la circonscription d'Arthabaska aurait 55 070 électeurs, donc un écart de +21,0 % et que la circonscription de Drummond-Bois-Francs compterait 48 275 électeurs pour un écart de +6,1 %;

Attendu que la circonscription d'Arthabaska compte actuellement 49 578 électeurs, représentant un écart de +8,9 %;

Attendu que l'article 16 de la *Loi électorale* prévoit que le seuil minimal d'écart du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale à respecter est de -25,0 % et le seuil maximal est de +25,0 %;

Attendu que la MRC d'Arthabaska regroupe 23 municipalités réparties actuellement dans quatre circonscriptions différentes, soit Arthabaska, Lotbinière, Nicolet-Yamaska et Richmond, et compte 53 204 électeurs;

Attendu que la municipalité du Canton de Ham-Nord est située sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que depuis sa fondation, la MRC d'Arthabaska assume un rôle certain dans l'aménagement de son territoire, dans l'équilibre de son environnement, le développement socio-économique et culturel;

Attendu que de nombreux services et organisations ont adopté le découpage des MRC, tels que les centres de santé et de services sociaux, les postes de la Sûreté du Québec, les commissions scolaires, les centres locaux de développement, les corporations de développement communautaire, les corporations de développement touristique;

Attendu que les limites de la MRC d'Arthabaska ne sont pas considérées dans la délimitation de la carte électorale tel qu'indiqué dans la proposition révisée;

Attendu que la nouvelle carte électorale proposée éloignerait le développement des collectivités de la MRC d'Arthabaska;

Attendu que la nouvelle carte électorale proposée ne tient pas compte des réalités des municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prescrit à l'article 15 de la *Loi électorale*, notamment concernant le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire;

Attendu que la municipalité du Canton de Ham-Nord désire conserver le sentiment d'appartenance et d'unité qui règne sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

En conséquence, sur proposition de M. Gilles Gauvreau , appuyée par M. Dominic Lapointe, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité du Canton de Ham-Nord appuie le Conseil de la MRC d'Arthabaska dans ses démarches afin d'informer la Commission de la représentation électorale qu'il est en désaccord avec la nouvelle carte électorale proposée;

Que la municipalité du Canton de Ham-Nord soutient la proposition du Conseil de la MRC d'Arthabaska voulant que la circonscription d'Arthabaska soit formée des 23 municipalités faisant partie de la MRC d'Arthabaska, soit les municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Sainte-Élisabeth-de-Warwick (M), Sainte-Hélène-de-Chester, Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M), Warwick (V), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Rosaire (P), Saint-Valère (M), Victoriaville (V), Maddington (C); Sainte-Anne-du-Sault (M), Daveluyville (V) et Saint-Louis-de-Blandford (M) pour un total de 53 204 électeurs, pour un écart d'environ 18,0 %, afin de préserver le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire.

2010-09-147 Demande de M. François Garneau pour le lotissement d'une partie de Jean-François Garneau CPTAQ

Attendu que le Conseil de la municipalité a pris connaissance de la demande de M. François Garneau ;

Attendu que la demande vise le lotissement d'une partie (43.25 HA) de la propriété à M. Jean-François Garneau, soient des parties de lots P26, P27, P28A et 28B du rang A Sud-Ouest du cadastre de HAM, M. François Garneau se réservant la partie « érablière » ;

Attendu que la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

Il est proposé par Steve Leblanc, appuyé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que la municipalité appuie la présente demande.

2010-09-148 Appui à la demande de subvention de la Bibliothèque à la MRC d'Arthabaska pour organiser un coin enfant

Il est proposé par Rémi Beauchesne, appuyé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'appuyer la demande de subvention de 1000 \$ au Fonds culturel Arthabaskien de la MRC d'Arthabaska préparée par Anick Picard, responsable de la Bibliothèque de Ham-Nord, afin d'aménager un coin enfant.

2010-09-149 Demande du Collège coopératif l'Horizon pour l'utilisation de la salle communautaire pour les cours de théâtre

Il est proposé par Rudy Nolette, appuyé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de permettre au Collège Coopératif l'Horizon d'utiliser la salle C du Centre communautaire pour leurs cours de théâtre (année scolaire 2010-2011).

2010-09-150 Autorisation de déplacements

Il est proposé par Steve Leblanc, appuyé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'approuver le déplacement des membres du conseil et de la directrice générale pour la visite des installations de Gesterra, le 7 octobre 2010.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. de l'eau potable qui est souvent de couleur noire; le conseiller Gilles Gauvreau indique qu'un programme de maintenance sera mis en force sous peu et qu'un suivi sérieux sera également effectué ;

2. que les résultats de l'étude de la Commission scolaire sont attendus avant de creuser un fossé en arrière des écoles cet automne;

Le maire lève l'assemblée à 21 h.

François Marcotte, maire

Aline Lemieux, directrice générale
et secrétaire-trésorière